

Québec, le 29 octobre 2024

Monsieur Simon Jolin-Barrette  
Leader parlementaire  
Édifice Pamphile-Le May  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
1035, rue des Parlementaires  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

La présente donne suite aux pétitions déposées à l'Assemblée nationale, les 12 et 17 septembre 2024, par le député de Maurice-Richard, demandant au gouvernement du Québec :

- de s'assurer que la Société des alcools (SAQ) cesse immédiatement la vente de vins israéliens produits dans les territoires occupés.

La SAQ est soucieuse de s'assurer que l'étiquetage des produits qu'elle vend soit exact et n'induisse pas ses clients en erreur. L'établissement des règles relatives à l'étiquetage des vins est un rôle qui relève de la compétence de l'Agence canadienne d'inspection de aliments (ACIA). En mai 2022, l'ACIA a statué que l'étiquetage de deux vins produits dans les territoires occupés par Israël n'était pas conforme. Elle s'est engagée à tenir des consultations avec les parties prenantes pour déterminer une façon adéquate d'identifier l'origine d'un produit fabriqué dans des circonstances similaires.

À la suite de ces consultations, l'ACIA a indiqué qu'elle émettra des lignes directrices concernant l'étiquetage des lieux d'origine des produits issus d'un territoire occupé, lesquelles n'ont pas été rendues publiques à ce jour. À noter que la décision de l'ACIA aura un effet partout au Canada. Il paraît donc prudent et nécessaire de connaître la position de l'ACIA afin d'assurer une cohérence dans la manière d'étiqueter l'origine de tout produit d'importation.

Dans ce contexte, la SAQ est en attente de ces lignes directrices, auxquelles elle se conformera le cas échéant.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'EG' or similar initials, written in a cursive style.

Eric Girard